

Le libertaire

Rédaction : PIERRE MUALDES
Administration : PIERRE ODEON
9, rue Louis-Blanc, Paris (10^e)

ORGANE HEBDOMADAIRE DE L'UNION ANARCHISTE-COMMUNISTE

« Je prends l'engagement d'honneur de défendre l'amnistie intégrale. Mon action passée répond de l'avenir. »

Fernand BOUSSON

Socialiste

(Président de la Chambre des Députés)

Est-ce là simple boniment électoral ?

POUR ASCASO DURUTTI ET JOVER

Les arguments des autres et les nôtres

Ah ! le beau meeting !

La grande salle Wagram était comble vendredi soir. C'est devant une foule frénétique que les orateurs évoquent l'affaire Ascaso, Durutti, Jover.

Unanimo, trop éloigné de Paris, ne vient pas à la réunion, par contre le grand écrivain espagnol Elasco Ibanez donne son adhésion à notre campagne.

Et c'est unanimement que l'immense assemblée vota l'ordre du jour suivant après avoir haché d'applaudissements les interventions des orateurs :

Les 5.000 personnes accourues ce soir, salle Wagram, sur l'appel du Comité de Défense du Droit d'asile, affirment plus que jamais l'innocence d'Ascaso, de Durutti et de Jover.

Indignés à l'idée que des ministres républicains pourraient livrer les trois libertaires espagnols à la réaction internationale, les 5.000 protestataires se joignent aux orateurs : Corcos, de la Ligue des Droits de l'Homme ; Pichot ; Savoie, de la C. G. T. ; Sébastien Faure ; Torrès, avocat des accusés, pour demander que la France respecte son droit d'asile et que son gouvernement ne cherche pas à la violer sous de mensonges et indignes prétextes.

Emu à l'évocation du terrible sort qui attendrait Ascaso, Durutti et Jover si leur extradition s'accomplissait, l'auditoire veut croire que, à défaut du Gouvernement, le Parlement — saisi de la question — ne permettra point l'accomplissement d'un pareil crime.

Les protestataires adressent au trois courageux révolutionnaires enfermés au Départ l'expression de leur vive sympathie et la formelle assurance qu'ils ne seront pas abandonnés.

Un article de Guernut

Puisque ce numéro est appelé à pénétrer dans certains milieux qui ignorent tout de cette honteuse affaire, rappelons donc que lors du dernier voyage à Paris d'Alphonse XIII, la police mit en état d'arrestation trois libertaires espagnols qu'elle accusait de comploter contre l'existence du roi d'Espagne. Le juge d'instruction, saisi de l'affaire, ordonna un non-lieu. Les trois accusés furent seulement condamnés à quelques mois d'emprisonnement pour port d'armes prohibées.

Qu'ils devraient être libérés depuis longtemps, si l'Espagne, l'Argentine, le Chili aussi, croient à l'Argentine, le faire refuser pour ainsi dire, dressé contre eux un acte d'accusation « motivé » par une infinité de crimes de droit commun et réclame leur extradition :

Que, pendant que les avocats de Durutti et de Jover s'appliquaient à faire refuser à l'Espagne cette extradition, l'Administration l'accordait à la hâte à l'Argentine.

Et maintenant, voyons d'après le secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme les raisons qu'avait le Gouvernement français d'accorder à l'Argentine cette extradition — dont l'exécution, heureusement, n'est pas encore accompagnée.

A la veille du meeting de la salle Wagram, la direction de l'« Ère Nouvelle » me demanda pour quel motif la Ligue des Droits de l'Homme a défendu Ascaso, Durutti et Jover.

Ma réponse tient en une phrase : c'est que, au sentiment de la Ligue, Ascaso, Durutti et Jover sont innocents.

Le grand public sait déjà, en gros, de quoi il s'agit.

Trois anarchistes espagnols, réfugiés en France, Jover, Durutti, Ascaso, sont réclamés au Gouvernement français par le Gouvernement de la République Argentine parce qu'ils auraient, sur le territoire argentin, au mois de novembre 1925 et au mois de janvier 1926, perpétré des attaques à main armée sur la station des tramways et la Banque Saint-Martin, à Buenos-Aires.

« Si ces crimes étaient des crimes politiques, ajoute le Gouvernement argentin, nous laisserions ces trois individus circuler tranquillement chez vous, en vertu des usages. Mais ces crimes sont des crimes de banditisme, des crimes de droit commun, pour lesquels l'extradition est prévue par les traités que nous avons signés l'un et l'autre ; en vertu de la loyauté des contrats, nous les réclamons. »

A cette présentation du Gouvernement argentin, que répond la Ligue ?

Ceci : « En vertu même de la loyauté des contrats, pour qu'une extradition soit accordée, il ne suffit pas qu'elle soit demandée, il faut qu'elle soit motivée par des présomptions sérieuses ; sinon, n'importe quel gouvernement pourrait, à n'im-

porter quel moment, sous n'importe quelle prétexte, réclamer n'importe qui ; ce ne serait plus une extradition, ce serait une trahison. Or, quelles sont vos présomptions ? »

« Nous en avons deux, réplique le Gouvernement argentin. En premier lieu, Ascaso, Durutti et Jover ont été reconnus, sur leurs photographies, par des témoins ; ils ont été reconnus, notamment, par les chauffeurs qui les ont amenés sur les lieux du crime ; ils ont été reconnus dans l'affaire de la Banque par le chauffeur Davidovitch, et dans l'affaire des tramways par le chauffeur Juanes. »

Nous sommes, à la Ligue des Droits de l'Homme, des gens d'une crédulité assez difficile. A nos yeux, la parole d'un Gouvernement n'a jamais été parole d'Évangile. Nous avons fait venir d'Argentine des journaux, non pas des journaux anarchistes, qui étaient susceptibles, mais des journaux de grande information, comme la « Prema », la « Nacion », « Crítica », qui rapportaient au jour le jour les progrès de l'instruction. Et voici ce que les journaux nous ont appris :

Davidovitch a bien révélé le nom des assaillants, mais parmi ces noms ne figurent ni Ascaso, ni Durutti, ni Jover. Et quand on lui a présenté les photographies de ces trois hommes, il a répondu : « Je n'en reconnaissais aucun. »

Quant à Juanes, il aurait eu trois attitudes différentes. Interrogé une première fois, il a déclaré : « Ce n'est aucun d'eux. » Una deuxième fois : « Ce sont eux. » Mais, dans l'intervalle, il a été soumis à d'autres supplices. Peut-on, doit-on, retenir un aveu extorqué de cette manière ? Remis en liberté, entouré par des journalistes, questionné par le correspondant de « Crítica » : « Ne tenez aucun compte, a-t-il dit, de ma déposition récente, qui m'a été arrachée par la violence ; aujourd'hui, dans l'indépendance de mon esprit, je vous l'affirme net : je ne les reconnaissais pas. »

Et voilà, n'est-il pas vrai, le premier argument par terre.

Deuxième argument du Gouvernement argentin : « Voici des empreintes digitales qui ont été relevées sur les lieux du crime. Nous vous les envoyons ; comparez-les avec les empreintes réelles d'Ascaso, de Durutti, de Jover, vous verrez... »

Et il est certain que, rapprochées des empreintes reçues d'Argentine, les empreintes de nos trois hommes apparaissent identiques. Seulement, pour la thèse de l'accusation, il y a un malheur : c'est que les empreintes envoyées par le Gouvernement argentin n'ont pas été relevées sur les lieux du crime ; ce sont des empreintes fournies par un Gouvernement étranger, celui du Chili, probablement, ou peut-être de l'Espagne, d'après les fiches anthropométriques que l'on confectionne, aux deux dernières de la Santé. Qu'est-ce que cela prouve ? si ce n'est que les détenus de la Santé s'appellent bien Ascaso, Durutti et Jover, mais non point qu'ils ont pillé la Banque Saint-Martin ou la station de tramways de Buenos-Aires.

Donc, les empreintes qu'on a envoyées d'Argentine comme étant celles d'Ascaso, de Durutti et de Jover sont identiques à celles qu'on a prises sous les doigts de nos détenus de la Santé. Qu'est-ce que cela prouve ? si ce n'est que les détenus de la Santé s'appellent bien Ascaso, Durutti et Jover, mais non point qu'ils ont pillé la Banque Saint-Martin ou la station de tramways de Buenos-Aires.

Tel est, du reste, le sentiment d'un homme, qui ne saurait être soupçonné de complicité pour les trois anarchistes, et qui connaît le dossier beaucoup mieux que le secrétaire général de la Ligue et que le ministre français de la Justice. S'il est, en effet, un homme au courant des drames de la Banque Saint-Martin ou de la station de tramways, c'est bien M. le directeur de la police en Argentine, Or, voici ce qu'il a déclaré à la presse :

« Étant donné l'absence de preuves, il est probable que le Gouvernement français refusera le permis d'extrader ; mais, en raison des bons rapports qu'il établira avec l'Argentine, il est probable qu'il finira par donner son consentement, car il peut être assuré que nous sommes tout disposés à lui accorder la réciprocité. »

M. le directeur de la police en Argentine pose admirablement la question dans la première partie de sa phrase :

« Étant donné l'absence de preuves, il est probable que le Gouvernement français refusera le permis d'extrader. »

Il ne s'agit pas, ici, de « bons rapports » d'amitié ou de camaraderie ; il ne s'agit pas de se passer la rhubarbe pour avoir du sénèt ; il ne s'agit pas de se rendre de mutuels services ; il s'agit de droit. Or, le droit exige des preuves.

Etant donnée l'absence de preuves,

il est probable que le Gouvernement français refusera le permis d'extrader. »

Etant donné l'absence de preuves, nous lui demandons, en effet, de le refuser.

Henri Guernut.

Les « aveux » par la torture

Ce qui suit est tiré d'une revue argentine très nationaliste *El Hogar* (Le foyer), numéro du 9 juillet 1926. C'est encore une fois un énoncé de faits peu flatteurs pour la police de là-bas et une preuve de plus que la torture est un procédé couramment employé pour faire « avouer ».

Si ceux qui voulaient attenter contre la vie du roi Alphonse sont supposés être les auteurs de l'attaque de la Banque de Saint-Martin, il faut revoir le procès Davidovitch. A ce sujet, nous rappelons le procès d'un borgne, dont les antécédents déplorables constituent les seuls griefs d'accusation. A cette occasion, la justice se refuse à prendre en considération les déclarations de la police, déclarations qui, au surplus, avaient été obtenues par la torture. De tels faits prouvent que la justice ne peut pas se fier à la parole de la police, car les preuves policières peuvent amener la condamnation d'un innocent. Et quelle que soit la valeur morale de l'homme ainsi condamné, c'est là une situation intolérable pour la société et pour la justice qui opère en son nom.

Voici bien démontrée la nécessité de la réforme policière, réforme qui ne saurait s'accomplir en un jour, mais qui doit s'accomplir le plus vite possible, en tenant compte du développement de nos institutions.

La contribution de Ministres à notre campagne

Dans un précédent numéro nous avons rappelé les paroles que le sénateur Vallier prononça au Sénat le 9 décembre à l'occasion du vote de la loi sur l'extradition — loi pendante maintenant devant la Chambre des Députés.

Aujourd'hui nous avons plaisir à reproduire une partie de l'intervention de l'auteur de cette loi, l'ancien ministre de la justice René Renault. Cette intervention, comme on le verra, est des plus symptomatiques.

La voici :

J'ai pensé que l'extradition était en soi un acte grave sur lequel l'attention du législateur pouvait et devait se porter : c'est l'acte par lequel un gouvernement accepte de livrer à un autre gouvernement qui le réclame, pour le juger et pour le punir, un individu qui s'est rendu coupable d'un crime ou d'un délit grave sur le territoire de l'Etat qui réclame le réfugié.

Cette définition, messieurs, suffit pour évoquer les principes mis en jeu par la matière de l'extradition : tout d'abord la principe de la souveraineté de l'Etat requis, puis, ce qui est très important, la notion du droit individuel du réfugié, du droit qui dérive, messieurs, de l'ancien droit d'asile.

En cette matière, extrêmement importante, j'ai observé que notre législation est, en quelque sorte, mutette. Ainsi que l'a dit tout à l'heure M. le rapporteur, il n'existe pas de texte législatif réglementant l'extradition.

En vérité, messieurs, il y a là une réelle carence de notre législation. La pratique actuelle comporte une procédure purement administrative, qui est, permette-moi de le dire, assez simpliste. Lorsque le ministère des Affaires étrangères est saisi d'une demande d'extradition, il vérifie l'authenticité des pièces qui lui parviennent et il transmet le dossier au ministère de l'Intérieur, qui charge la sûreté générale de rechercher l'individu réclamé.

C'est à l'abri de nombreux encouragements que je me permets de recommander à mon tour à la bienveillance de mes collègues la proposition dont je suis l'auteur.

Je m'en excuse, messieurs, tout en ayant déclaré que le vote de cette proposition ne pourra manquer de promouvoir le développement, si nécessaire, de la coopération internationale, qu'il préparera une unification très souhaitable du droit d'extradition, et qu'enfin il témoignera de ce haut esprit d'équité et de ce grand libéralisme dont le Sénat a toujours entendu conserver la tradition.

Après le rapporteur et l'auteur de la loi, M. Barthou prit la parole et ne prononça que ces quelques mots :

Messieurs, tout a été dit, et clairement dit, par l'auteur de la proposition et par le rapporteur.

Dans ces conditions, je me borne à une déclaration très simple : le Gouvernement est favorable à la proposition du loi.

Après cela, M. le Garde des Sceaux Barthou osera-t-il et pourra-t-il refuser de voir lui-même le dossier d'Ascaso, de Durutti, de Jover et de décider selon la justice ?

certaines pays même, des preuves formelles de culpabilité appréciées conformément à la loi interne de l'Etat requis ; les lois étrangères, de plus, soumettent presque toutes ces preuves à l'examen des autorités judiciaires.

C'est ainsi que la Belgique et l'Italie ont donné, à cet égard, compétence à la Chambre des mises en accusation, les Pays-Bas au tribunal de première instance, la Suisse au tribunal fédéral, la République Argentine au juge fédéral, l'Angleterre au juge de « Bow-street », c'est-à-dire au tribunal correctionnel de première instance de Londres, avec recours au « Banc du Roi ».

Aux Etats-Unis, compétence est également donnée aux autorités judiciaires pour examiner le bien-fondé de la demande de l'Etat requérant.

Dans toutes ces procédures instituées par les législateurs de l'étranger, la règle suivante est généralement adoptée et suivie : la décision de l'autorité judiciaire ne lie le Gouvernement que lorsque cette décision refuse l'extradition ; mais, dans tous les cas où la décision judiciaire autorise l'extradition, le Gouvernement se réserve toujours le droit de refuser l'extradition, pour des motifs dont il demeure seul juge.

En ce qui concerne les pays avec lesquels nous ne sommes pas liés par des traités, quelle est la situation ? M. le rapporteur vous l'a dit avec la plus grande clarté, c'est l'arbitraire et l'incertitude les plus absous. On procède à des tractations, et il s'établit souvent une sorte de marchandise qui n'est pas en soi très heureux et qui, en tous cas, en raison des décisions fragmentaires auxquelles il aboutit, est contraire au principe que je rappelle tout à l'heure de l'ubiquité de la répression, et retardé l'établissement d'un système cohérent de compétence internationale.

J'ai pensé que cette carence de législation n'était pas digne, en vérité, d'un pays qui s'honneure d'avoir proclamé les Droits de l'Homme, et que la France devait en cette matière suivre l'exemple de beaucoup d'autres pays, c'est-à-dire substituer à l'arbitraire de la procédure purement administrative, les garanties qui résultent, pour tout le monde, d'une procédure organisée dans les conditions qu'a bien voulu indiquer l'honorable rapporteur.

Telle est l'idée essentielle dont se réclame ma proposition : mettre fin, par l'institution d'une procédure judiciaire, avec attribution de compétence conférée à la Chambre des mises en accusation, à l'arbitraire qui caractérise la procédure administrative actuelle, et, comme dans les autres législations dont j'ai parlé, la proposition de loi que j'ai l'honneur de recommander au bienveillant conseil de mes collègues, suffit pour le réfugié, du droit qui dérive, messieurs, suffit pour évoquer les principes mis en jeu par la matière de l'extradition : tout d'abord la principe de la souveraineté de l'Etat requis, puis, ce qui est très important, la notion du droit individuel du réfugié, du droit qui dérive, messieurs, de l'ancien droit d'asile.

C'est à l'abri de nombreux encouragements que je me permets de recommander à mon tour à la bienveillance de mes collègues la proposition dont je suis l'auteur.

Je m'en excuse, messieurs, tout en ayant déclaré que le vote de cette proposition ne pourra manquer de promouvoir le développement, si nécessaire, de la coopération internationale, qu'il préparera une unification très souhaitable du droit d'extradition, et qu'enfin il témoignera de ce haut esprit d'équité et de ce grand libéralisme dont le Sénat a toujours entendu conserver la tradition.

Après le rapporteur et l'auteur de la loi, M. Barthou prit la parole et ne prononça que ces quelques mots :

Messieurs, tout a été dit, et clairement dit, par l'auteur de la proposition et par le rapporteur.

Dans ces conditions, je me borne à une déclaration très simple : le Gouvernement est favorable à la proposition du loi.

Après cela, M. le Garde des Sceaux Barthou osera-t-il et pourra-t-il refuser de voir lui-même le dossier d'Ascaso, de Durutti, de Jover et de décider selon la justice ?

Plus d'atermolements

AU FIL DES JOURS...

M. MERLE RESIFFLE... AU LIBERTAIRE. — UNE BONNE COMBINE. — UNE JOLIE CUISINE. — LÉGITIME DÉFENSE.

M. Eugène Merle... de la Légion d'honneur a bien voulu, en réponse à un article où je l'avais pris à partie à propos de sa conférence sur Fouché, m'adresser la lettre suivante :

« Cher Monsieur,

Des centaines d'écus ont plu sur moi. Le ciel m'est témoin (je ciel... ou saint Bakounine) que je me suis toujours bien gardé d'en recueillir un seul.

Je sais trop comment on les écrit.

J'en ai fabriqué dans ma vie, en quantités industrielles. Ne souriez pas, j'ai fait pire pour la gagner.

Si je rectifie, aujourd'hui, les tiges que vous me consucrez dans votre curionique « Au fil des jours » (une reprise individualiste, soit dit en passant, à l'égard de Clemenceau), ce n'est pas, évidemment, en vertu du droit de réponse que me confère la loi.

Non point que je m'en moque autant que vous-même. Il m'arrive souvent de la trouver respectable, au moins dans quelques-unes de ses modalités : une loi d'amnistie, par exemple. Je rectifie tout simplement parce qu'il m'est désagréable de penser que vos jeunes lecteurs pourraient avoir le sentiment que du n° 15 de la rue d'Orsel, où j'ai fait mes premières armes, à l'avenue de Wagram, où j'ai prononcé, devant le public du Faubourg, ma conférence sur Fouché, il y a une manière de fossé infranchissable. Demandez donc à Sébastien Faure s'il est de cet avis ?

Quand un historien parlera du fondateur du Libertaire, dans cent trente années ; quand il racontera la biographie du grand et prestigieux orateur de la fin du 19^e siècle et du commencement du 20^e, comme Aulard, par exemple, l'a fait de nos jours pour les grands orateurs de la Révolution, imaginez-vous sérieusement, un seul instant, qu'il fera grief à notre ami — du point de vue libertaire, évidemment — d'avoir participé à sauver du bûche le capitaine Dreyfus, ce multi-millionnaire français-or ?

Pensez-vous sérieusement aussi que le Michellet, le Louis Blanc ou le Mathiez du 21^e siècle viendra lui reprocher d'avoir été l'un des plus actifs animateurs du triomphe de la République « bourgeoise » lors de l'inauguration du monument de Dalou, à la place de la Nation ?

Allons donc ! Sornettes, vous dis-je, que tout cela !

Il restera Sébastien Faure tout court. Et c'est grande misère de songer qu'il y aura, sans doute, dans un siècle, des personnes qui voudront faire le procès du lion.

Ainsi en est-il de même, aujourd'hui, pour Fouché (le conventionnel de Nantes, de Nîmes, et de Lyon), cent trente années après le 9 Thermidor.

...A moins qu'il n'Anarchie, porteuse de flambeau, pour parler l'éblouissant langage de Laurent Tailhade, ne fasse triompher son idéal.

Mais comme c'est mal me connaître pour songer, un seul instant, que je n'applaudis pas de tout mon cœur à cette réalisation.

...A cette réalisation légèrement anticipée. Croyez, cher Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

EUGÈNE MERLE.

Je veux bien croire à tous les bons sentiments exprimés dans cette lettre à l'égard de l'Idéal libertaire par M. Eugène Merle. Mais, tout de même, je trouve qu'il exagère, et que, s'il voulait faire un parallèle, il aurait pu éviter à S. Faure, l'injure de le comparer à Fouché.

Je vois très bien, par exemple, dans cent trente années — à l'aide d'une longue-vue, bien entendu — un hurluberlu monter à la tribune du Faubourg ! et faire non le procès, mais l'apologie du shâtre Clemenceau et de son sanglant Lépine. Et l'espère bien qu'il se trouvera alors des « puceaux » — n'est-ce pas Victor Méric ? — pour laisser tomber quelques gouttes de vérité dans le flacon d'eau sale qu'agitera un quelconque et dithyrambique républicain de gauche. En supposant qu'il y ait encore à cette époque une république et des politiciens.

Dans cent trente années ! ...

pas pour les 133 électeurs communistes qui étaient eux, par le jeu de la discipline, exempts de cassements de tête. Ce sont ces derniers, d'ailleurs qui ont remporté la victoire puisqu'ils ont fait élire sénateurs, les hommes de gauche de « leur choix ». Ce choix étant naturellement « conforme à l'intérêt du Parti communiste et à celui de la classe ouvrière. »

Mais savez-vous pourquoi les communistes ont fait élire les cartellistes ? Tout simplement pour en dégouter les travailleurs et bien leur prouver qu'il n'y a rien à attendre des politiciens imbûs d'idées « démocratiques pérémises ». Cela n'empêche pas, que dans le même journal où M. Cachin, affirme ce que je viens de dire plus haut, M. Vaillant-Couturier termine ainsi son article sur les élections : « Et maintenant, amnistie ». Il y a de ces contradictions !

Évidemment, en lisant vite, ça ne se voit pas.

Et si, par extraordinaire, les nouveaux sénateurs — « une fois remis de l'émotion causée par la rude bataille qu'ils ont livrée » (l'Œuvre) votent l'amnistie, je m'en réjouirai.

Il est curieux toutefois d'observer l'attitude, en cette farce grossière que sont les élections, du parti qui se prétend le seul révolutionnaire.

Attendons-nous à voir les troupes rouges, prendre le Luxembourg d'assaut pour... y installer les bons bourgeois du Bureau politique. Je n'y vois pour ma part aucun inconvénient.

Si encore, on était sûr, qu'avec eux, on l'anniste !

Ne nous leurrions pas de vains espoirs et pleurons, comme il sied, sur la chute finale du baron de Saint-Mandé qui hier président de la République, puis sénateur, n'est plus rien du tout.

Qu'attend-il pour aller là-bas, là-bas revoir son copain Duez qui possède une si jolie maison de campagne. Quelles bonnes petites belottes en perspective ! ... Vas-y Alexandre ! ...

Le jury de la Seine a acquitté une sorte d'ingénieur nommé Lafosse, inculpé d'homicide sur la personne de l'ouvrier Sabatier. Inutile de rappeler les faits, ils sont connus de tous. La culpabilité du chien de garde bourgeois était flagrante.

Les jurés, en acquittant, ont donc justifié le geste de l'assassin. Ils ont considéré ce dernier comme étant en état de légitime défense. Ils ont de ce fait sanctionné la guerre de classes, la « question de force » comme l'a dit Clemenceau.

Je ne suis pas de ceux qui espéraient une condamnation. Même en infligeant à la brute bourgeoisie une peine quelconque, la « justice » n'en aurait pas été plus la « justice », c'est-à-dire un système imaginé par les oppresseurs pour mieux ménager les opprimés — cela, évidemment, sous le couvert de grands mots d'autant plus sonores qu'ils sont creux.

Reconnaissons toutefois qu'en cette occasion, les juges bourgeois ont pris parti pour la classe qu'ils ont à charge de défendre. Ils ont démontré également, que le cynisme ne leur fait pas peur. Pour eux, les bourgeois qui tuent après avoir affamé, qui tirent des millions de la mort d'une multitude de jeunes hommes, tous ces capitalistes rapaces sont des agneaux inoffensifs, qui sont en état de « la légitime défense » lorsque les « loups » ouvriers veulent leur reprendre une parcelle de ce qui leur a été volé.

Enregistrons et attendons ! ...

NOS FÊTES

Notre fête de dimanche dernier a été particulièrement réussie. Le Groupe Théâtral qui s'était chargé de l'organisation, avait réalisé un programme de tout premier ordre.

La partie concert fut parfaite. On applaudissait leur compte. Art et gaieté y trouvèrent leur compte. On applaudissait aux chansons d'amour d'Eloï Bousquet et à la rose-série spirituelle de Dominus. La petite Eliane Thumerelle débata avec une diction et une sûreté remarquables chansons et poésies, notamment « Les Petites Baraques », de Jean Reclus. Mmes Marguerite Grevat et Francine-Lorée Privas, Jane Muzette, furent elles-mêmes et c'est tout dire.

Mme Juliette Houdouin, violoniste ; Félix Giber, de l'Odéon ; le compositeur Thumerelle, dans les œuvres de G. Couté, curent leur part d'un succès bien mérité.

Notre camarade Birot fut comme à l'habitude, un régisseur plein d'entrain. Ajoutons que le piano de tous.

Pour terminer ce spectacle de choix, le Groupe Théâtral déchaine les rires en interprétant avec maîtrise, l'Anglais ou le Fou raisonnable, de Patrat.

Le Groupe Théâtral n'en restera pas là. Il prépare pour le 29, une nouvelle fête qui ne le cède en rien, comme programme, à la dernière.

Au nom du Libertaire, merci à tous. — P. M.

Tous les militants, Tous les anarchistes - révolutionnaires, liront avec intérêt :

PLATE-FORME D'ORGANISATION

DE L'UNION GÉNÉRALE DES ANARCHISTES

Éditée par « le groupe d'anarchistes russes à l'étranger »

Une forte brochure de 48 pages. En vente à La Librairie sociale, 9, rue Louis-Blanc, et à la Librairie Internationale, 72, rue des Prairies. Prix : 1 franc.

Pour une jolie cuisine ; c'en fut une. J'avoue, pour ma part que je n'y ai pas compris grand' chose. Je suis même persuadé, qu'au 3^e tour de scrutin, la moitié des électeurs et les trois quarts du reste ne devaient plus être à la page. Je ne parle

N'oubliez pas qu'il existe un groupe de combat anarchiste-révolutionnaire où il y a une place pour vous. Demandez votre adhésion.

Aux plus actifs

Et ça ne te fait pas beaucoup d'honneur, mon vieux Charles.

LE LIBERTAIRE

LA REPRESSE

La Justice Française aux ordres de Mussolini

Pour un article paru dans « Le Libertaire » du 24 septembre 1926, notre camarade Girardin, à cette époque, gérant du journal, vient de passer devant les juges de la 11^e Chambre. Il était inculpé d'apologie de crime, de meurtre et de provocation directe à ce même crime, dans un but — bien évidemment — de propagande anarchiste.

Après avoir revendiqué toute la responsabilité de cet article, signé F. D. M., et dont il n'eut pourtant connaissance qu'une fois le journal paru, Suzanne Lévy, dans une courte mais substantielle plaidoirie, et sans chercher à détourner de Girardin la responsabilité de l'article, fit le procès de l'étrange famille Garibaldi, provocateur stipendié, par et contre Mussolini. Elle signala au tribunal le scandale de la contrainte par corps.

Après que les juges eurent octroyé à notre ami quatre nouveaux mois de prison, Suzanne Lévy demanda et obtint la confusion avec la peine de trois mois en cours d'exécution.

Girardin doit donc finir sa peine politique le 30 janvier. A cette date, il sera dirigé par la prison de Fresnes, pour purger au droit commun, une année de prison pour contrainte par corps, en raison d'emandes infilées pour des procès du « Libertaire ».

A moins que par des protestations, auxquelles nous convierons tout ce qui, dans ce pays, a encore le sentiment de l'équité et de la plus élémentaire justice, nous empêchions cette monstruosité : La contrainte par corps aggravée du droit commun pour délits politiques.

LA DOCTRINE ET L'HISTOIRE

Georges Plekhanov

Sous ce titre, tous les dimanches, Charles Rappoport fait de magnifiques promenades biographiques dans le journal du Parti bolchevique français, l'Humanité.

Le 1^{er} de nous nous convierons tout ce qui, dans ce pays, a encore le sentiment de l'équité et de la plus élémentaire justice, nous empêchions cette monstruosité : La contrainte par corps aggravée du droit commun pour délits politiques.

Toutefois, chaque fois qu'il est obligé de causer de notre mouvement, il ne manque pas de nous marquer des politesses, dont nous sommes aussi abondants envers lui à chaque occasion.

En deux dimanches, il nous a parlé de Georges Plekhanov. Mais nous avons pu constater non sans surprise qu'il l'utilisait contre l'anarchisme tout particulièrement.

Nous connaissons l'histoire de Georges Plekhanov. Dans sa jeunesse il fut un révolutionnaire plein d'enthousiasme. Avec Bakounine, Kropotkin, Lénine, et tant d'autres, il a profondément contribué à l'émancipation du prolétariat russe du tsarisme.

En certains moments, il fut plus à côté des anarchistes que des marxistes, dès lors qu'il était un leader incontesté.

Plus tard, après vingt ans d'ardente soif révolutionnaire, Georges Plekhanov, déprimé par les échecs continuels, passa à la pratique du social-réformisme, à la contre-révolution. En 1905, pendant que les trotskistes de Moscou étaient arrêtés par le sang ouvrier, le porte-drapeau de la II^e Internationale laissait échapper ces mots stupéfiant : Ils n'avaient (les ouvriers) qu'à ne pas prendre les armes !

Mais Plekhanov devait aller plus loin. En 1914, il fut pour la Guerre du Droit !

Après la débâcle du tsarisme, il gagne la Russie pour tenter de faire continuer la guerre à celle-ci, mais ses appels ne furent pas de tout mon cœur à cette révolution.

De la vie de Plekhanov, seul est bien le premier chapitre. L'activité anarchiste que Charles Rappoport a cru encore bon d'utiliser, est sans aucune importance, car Lénine lui-même, en parlant de la brochure de Plekhanov (Anarchisme et Socialisme dans l'Etat et la Révolution), s'exprime en ces termes : Sa brochure comprend deux parties ; une partie historico-littéraire, renfermant des matériaux précieux sur l'histoire des idées de Stirner, Proudhon, etc. ; l'autre toute sophistiquée, pleine de raisonnements grossiers tendant à insinuer que rien ne distingue un anarchiste d'un bandit.

Plekhanov a écrit sa fameuse brochure en 1894, en pleine période d'activité anarchiste-individualiste, et naturellement il fut impressionné par les résultats négatifs et opposés de cette activité. Plus tard, quand le mouvement anarchiste fut arrêté par les échecs de Moscou, il fut arrêté par le sang ouvrier, le porte-drapeau de la II^e Internationale laissait échapper ces mots stupéfiant : Ils n'avaient (les ouvriers) qu'à ne pas prendre les armes !

Mais Plekhanov devait aller plus loin. En 1914, il fut pour la Guerre du Droit !

Après la débâcle du tsarisme, il gagne la Russie pour tenter de faire continuer la guerre à celle-ci, mais ses appels ne furent pas de tout mon cœur à cette révolution.

Certes, leur enseignement est précieux ; certes, leur critique leur survit. Mais il se rait puéril de les suivre à la lettre, leurs écrits ou discours ne pouvant être vivants qu'à l'époque où ils furent prononcés ou écrits.

Et cependant, il se trouve, de par le monde, d'enthousiastes disciples de l'individualisme. Reconnaissions que cet individualisme a subi l'atteinte de l'évolution, et ses propagandistes se préoccupent fort de l'adapter aux circonstances de l'actualité. Travail de Sisyphe !

Peut-on nier que l'individu ne peut être libre qu'avec le concours de tous, par le concours de tous ? Que cette association incombe aux sociétés les devoirs inhérents à tout membre de groupement, et réciproquement ? Qui osera s'élever contre cette vérité : l'homme est appelé dans la Société, alors que ses désirs ne peuvent encore être formulés. En naissant, il porte en lui ce germen : l'association, et ne saurait se développer et même vivre sans lui. C'est donc un animal social, qui recherche la fréquentation de ses semblables, qui ne peut agir que collectivement, quoi qu'il fasse. La seule observation de l'être humain nous prouve qu'il ne peut vivre s'il n'aime, pense, parle et veut. Or, pour remplir ces conditions, la présence de ses semblables lui est nécessaire. Donc, l'homme ne peut vivre que collectivement, solidairement de tous les humains. Certes, il y a des degrés dans cet amour de l'humanité ; il n'empêche cependant que cet amour est ancré dans la nature humaine et grandit avec le Progrès. d'où il s'ensuit que l'individualisme d'une unité est le produit de la masse et subit toutes les fluctuations qui agitent cette masse. En d'autres termes, l'individualisme est le résultat de l'effort collectif, et suivant que ce dernier accélère ou diminue sa marche dans le domaine des connaissances, du Savoir, l'individu qui est ancré dans la nature humaine et grandit avec le Progrès. d'où il s'ensuit que l'individualisme d'une unité est le produit de la masse et subit toutes les fluctuations qui agitent cette masse. En d'autres termes, l'individualisme est le résultat de l'effort collectif, et suivant que ce dernier accélère ou diminue sa marche dans le domaine des connaissances, du Savoir, l'individu qui est ancré dans la nature humaine et grandit avec le Progrès. d'où il s'ensuit que l'individualisme d'une unité est le produit de la masse et subit toutes les fluctuations qui agitent cette masse. En d'autres termes, l'individualisme est le résultat de l'effort collectif, et suivant que ce dernier accélère ou diminue sa marche dans le domaine des connaissances, du Savoir, l'individu qui est ancré dans la nature humaine et grandit avec le Progrès. d'où il s'ensuit que l'individualisme d'une unité est le produit de la masse et subit toutes les fluctuations qui agitent cette masse. En d'autres termes, l'individualisme est le résultat de l'effort collectif, et suivant que ce dernier accélère ou diminue sa marche dans le domaine des connaissances, du Savoir, l'individu qui est ancré dans la nature humaine et grandit avec le Progrès. d'où il s'ensuit que l'individualisme d'une unité est le produit de la masse et subit toutes les fluctuations qui agitent cette masse. En d'autres termes, l'individualisme est le résultat de l'effort collectif, et suivant que ce dernier accélère ou diminue sa marche dans le domaine des connaissances, du Savoir, l'individu qui est ancré dans la nature humaine et grandit avec le Progrès. d'où il s'ensuit que l'individualisme d'une unité est le produit de la masse et subit toutes les fluctuations qui agitent cette masse. En d'autres termes, l'individualisme est le résultat de l'effort collectif, et suivant que ce dernier accélère ou diminue sa marche dans le domaine des connaissances, du Savoir, l'individu qui est ancré dans la nature humaine et grandit avec le Progrès. d'où il s'ensuit que l'individualisme d'une unité est le produit de la masse et subit toutes les fluctuations qui agitent cette masse. En d'autres termes, l'individualisme est le résultat de l'effort collectif, et suivant que ce dernier accélère ou diminue sa marche dans le domaine des connaissances, du Savoir, l'individu qui est ancré dans la nature humaine et grandit avec le Progrès. d'où il s'ensuit que l'individualisme d'une unité est le produit de la masse et subit toutes les fluctuations qui agitent cette masse. En d'autres termes, l'individualisme est le résultat de l'effort collectif, et suivant que ce dernier accélère ou diminue sa marche dans le domaine des connaissances, du Savoir, l'individu qui est ancré dans la nature humaine et grandit avec le Progrès. d'où il s'ensuit que l'individualisme d'une unité est le produit de la masse et subit toutes les fluctuations qui agitent cette masse. En d'autres termes, l'individualisme est le résultat de l'effort collectif, et suivant que

EN PROVINCE

DANS LE NORD

EVITONS LE CONFUSIONISME

Une année vient de se terminer. Le militant sérieux, préoccupé de faire pénétrer nos idées dans le peuple, soucieux de coordonner les efforts des antiautoritaires en un bloc compact, solide et intangible, se demande avec anxiété s'il a bien employé les douze mois de l'année à travailler avec assiduité et méthode dans la ligne droite. Le Congrès d'Orléans, couronnement de six années de propagande et de labour persévéran, fut un espoir pour les camarades anarchistes-communistes. Nous pouvons hardiment commencer l'an neuf en complétant la besogne entreprise et en réalisant cet espoir. Ici, dans notre région, bon nombre de camarades groupés dans la Fédération et autour de son organe, « *Géminal* », sont heureux et contents de l'œuvre des derniers mois.

Mais, malgré tout, il y a encore quelque chose qui cloche. Oh ! ce n'est pas bien grave, une franche explication et une mise au point seront suffisantes pour apaiser certaines petites difficultés. C'est pourquoi nous convions nos amis et les sympathisants à se préparer pour le courant de février à une causerie-controverse sous les auspices de « *Géminal* » et de la Fédération anarchiste du Nord, adhérente (ne l'oublions pas) à l'Union anarchiste-communiste de langue française. Le sujet qui sera traité : « Le confusionisme, sa définition, ses dangers et les moyens de l'éviter » sera susceptible d'attirer les amis que ce sujet intéresse.

Et, après..., nous recontinerons notre petite propagande comme devant et nous reprendrons notre projet du programme d'action et de réalisation pour 1927.

Un mot pour finir : nous envisageons Wasquehal pour lieu de réunion. Que chacun se documente d'ici là.

Les Amis de « *Géminal* » et de la Fédération du Nord.

PAS DE GALAIS

AU PAYS DES BISTOUILLES... ET DU LAPINISME

Et alors donc ! ça commence à tomber les feuilles d'impôts, il faut payer les frais d'expédition militaires du Maroc, de la Syrie et les dettes de la grande hémécatome.

La paperaisse, qui écrase les malheureux qui eurent la mauvaise fortune de voir le jour et d'être nés prolétaires, s'abat impitoyablement dans les familles ouvrières : c'est pour la taxe civique (?)

Dans ce pays riche en détresseurs officiels ou non-officiels, depuis l'anonyme actionnaire jusqu'au modeste boutiquier des corons, en passant par toute la gamme des vendeurs de poisons étiquetés ou non, vient de paraître un canard qui se donne pour but de relever la famille : c'est le porte-parole des pères lapins. Ces personnes immorales ont l'impudence de déclarer que : « La vie sociale des Français doit être organisée de telle sorte qu'il soit très avantageux d'avoir beaucoup d'enfants et extrêmement coûteux de n'en avoir point. »

Et ces honnêtes gens se déclarent démolitaires, partisans du progrès !... S'ils avaient dans leur poitrine un cœur humain, s'ils étaient sensibles à la misère qui s'installe dans chaque foyer quand un nouveau rejeton vient augmenter le nombre de ceux déjà existants, s'ils se donnaient la peine d'observer, ils se diraient que, vraiment, il faut être criminel pour favoriser une telle calamité !

Mais nous avons affaire à de braves bourgeois très catholiques et des mercantils dont la seule préoccupation est de conserver les privilégiés sociaux en faisant se multiplier les prolétaires qui, ce faisant, auront bien l'honneur de la patrie du capital et..., de la souvenance qu'ils possèdent tous les quatre ans en apposant leur urne.

Tous les politiciens se chichotent pour des questions de boutiques pendant ce temps, les conservateurs relèvent la tête et se préparent à nous terrasser. Alors, dans le peuple et soyons unis, c'est la seule condition pour empêcher la mal.

Attila.

NARBONNE

C'est devant un auditoire restreint, 400 personnes environ, que notre camarade Ghislain fit sa conférence « Paixfame et objection de conscience ». Néanmoins, il fut écouté avec attention et c'est avec cette fermeur pourtant-on dira, qu'il sut convaincre l'auditoire de cette vérité que seuls les hommes libres peuvent, sinon empêcher, du moins empêcher la guerre. Sa parole ferme, mais pleine de douceur, alla toucher les coeurs des mères et des amantes qui se trouvaient, néanç, en petit nombre dans la salle.

A la fin de son exposé, un appel à la contradiction ou demande d'explications resta sans réponse.

Le camarade président fit un appel pour suivre les réunions du groupe, invita les exploités à s'intéresser au combat social, à s'organiser, à donner de la vigueur aux syndicats.

La vente des brochures fut assez importante et nous n'aimons qu'à regretter le petit nombre d'auditeurs.

A. D.

TOULOUSE

ADHERENTS A LA FEDERATION ANARCHISTE-COMMUNISTE DU MIDI

Voici un mois et demi environ que la Fédération du Midi existe. Si nous faisons le bilan du travail accompli à ce jour et si nous admissons le principe que c'est au début de toute chose que se manifeste le plus d'enthousiasme, partant le plus de dépense d'énergie dans un sens de réalisation, nous restons perplexes.

En effet, si certaines décisions prises au Congrès sont respectées, qui nous apparaissent comme de siennes formalités accomplies vis-à-vis de soi-même, rien de l'idée essentielle qui crée la Fédération ne trouve une satisfaction suffisante qui nous fasse prévoir la continuation de celle-ci.

Le Bulletin Mensuel, qu'un grand peine nous avons réussi à copier, nous démontre, en effet, que, si les groupes représentés au Congrès ont compris le système de relations conclu par ce dernier, la question financière reste encore à l'état d'éclat.

Les différentes lettres reçues nous avisen de l'activité plus ou moins grande du groupe correspondant. C'est très bien !.. Mais n'avons-nous pas compris que c'était insuffisant de s'en tenir à ces entretiens incessamment « travestis », que, si l'image est permise, à labourer dans le même sillon un risque une bien pâtre récolte ? n'avons-nous pas raisonnable que nous nous groupions en Fédération pour intensifier notre propagande, pour sortir du rayon étroit où nous nous confinons à plaisir des villes, où l'on commence tout de même à communiquer nos idées d'une façon plus rationnelle, pour attaquer les endroits où nous sommes encore de sinistres inconnus — la campagne — par exemple.

Mais ceci nécessite des frais. Et c'est ici que la Fédération doit jouer.

C'est ainsi que nous permettons de dire qu'une fédération ne saurait exister d'une façon pratique, sans un appui financier qui lui permette de parer à l'imprevu d'une propagande aussi intensive.

Si donc nous avons bien compris l'utilité de notre nouvelle organisation, nous nous dépen-

LE LIBERTAIRE

Assemblée Générale de la Fédération Parisienne

Le 8 janvier, la Fédération parisienne s'est réunie en assemblée générale, boulevard de l'Hôpital. Nos camarades Boucher et Le Meillour présenteront à tour de rôle le rapport moral et financier.

Après une discussion à laquelle prirent part différents camarades, le rapport moral et financier fut adopté à l'unanimité.

Il nous faut donc tout un plan à dresser qui permette de grossir notre budget voire notre activité.

Encore une fois (le répéterons-nous jamais assez ?) l'argent, s'il est le nerf de la guerre et de bien d'autres saletés est aussi, hélas ! dans notre charmante société, le nerf-moteur des dérégulations anarchistes-communistes qui présentent devant le boulot sérieux. Par tous les moyens possibles, nous devons donc nous procurer cet argent.

Voyons d'abord ceux des moyens que nous avons préconisés et admis : Cotisations mensuelles : Nous prions tous les copains, tous les groupes d'envoyer leur cote-part à la F. A. C. M. Ceci le plus tôt possible.

Il existe de souscriptions. Nous prions tous les copains, groupes, détenteurs d'une de ces listes de nous la faire parvenir sans souci et malgré la modicité de son contenu. Ceci, également, le plus tôt possible.

Si l'on a quelques fonds entrés, nous nous trouvons devant des résultats pécuniaires qui nous permettront d'envisager la situation face à certains projets et d'œuvre dans un sens favorable au budget de la F. A. C. M.

Voici, ensuite, un projet que nous vous suggérons et que vous mettrerez certainement à l'école : Organisation pour le plus prochainement possible, d'une tournée de conférences dans la région (avec les orateurs régionaux) et dans les villes où nous avons déjà un « public ». Tournée organisée aux frais de la Fédération, mais dont le bénéfice lui sera acquis.

Nous croyons que cela sera un moyen qui rapportera quelques gains sans à nous et nous permettront ainsi de pousser nos investigations dans les patelins imbattus par nous.

Sans d'autres détails en attendant votre réponse là-dessus, mais avec l'espérance que cette fédération ne sera pas, comme tant d'autres choses chez nous, une échouerie à réalisation aussi problématique que future.

Nous avons une tâche à mener à bien, cependant dans le sens de celle-ci. E. Tricheux.

ALSACE-LORRAINE

La « Ligue des Droits de l'Homme » a tenu son Congrès à Metz. Les questions concernant l'Alsace-Lorraine y ont été discutées pendant toute la journée du 26 décembre.

Tous les orateurs ont traité la question de l'école laïque. Comme toujours, des résolutions ont été votées, qui seront probablement déposées sur le bureau de la Chambre, puis le Gouvernement, par habitude, les enverra au Sénat, où ils dormiront à l'exemple des sénateurs fatigués. Et le régime d'oppression des consciences imposé à l'Alsace-Lorraine par les Allemands continuera à être appliquée, à la joie des réactionnaires.

C'est que, ici tout l'enseignement a une base confessionnelle. Les instituteurs et les institutrices doivent enseigner le catéchisme et l'histoire sainte une heure par jour, excepté le mercredi. Le curé, à son tour, bourse les crânes des enfants du peuple les mercredis, samedis et dimanches. Les élèves qui manquent sans permission sont traduits devant le directeur de l'école qui a le droit de les punir ! Il paraît que le passage à tabac est aussi en honneur chez les pions que chez les flics, du moment qu'ils sont les plus forts. L'indifférence et l'ignorance de la servitude du peuple encouragent l'arrogance des maîtres, comme le démontre encore le cas suivant, tiré d'un journal messin :

Il y a quelques jours dans le village de Baccourt, près de Delme (département de la Moselle), le curé procéda à l'adjudication des places de l'église. Il paraît qu'il n'obtenait pas le rendement désiré, car une vive discussion éclatait entre lui et Mlle B., son ancienne bonne, qui refusait énergiquement de payer une augmentation du prix de sa place. La bonne déclarait tout simplement qu'elle ne voulait pas payer le vin et les cigares du curé. Le curé qui ne voulait pas entendre le sermon de son ancienne bonne, se laissait aller à des voies de fait et administra à Mlle B. non pas des sacrements, mais quelques formidables gifles, après l'avoir pourchassée à travers la « maison de Dieu ! » Mais Mlle B. ne se laissa pas faire, et le représentant de Dieu et de la morale bourgeoisie, donna l'ordre aux fidèles présents de laisser à l'autre son siège qui journalier, et l'honneur de servir le peuple les mercredis, samedis et dimanches. Les élèves qui manquent sans permission sont traduits devant le directeur de l'école qui a le droit de les punir ! Il paraît que le passage à tabac est aussi en honneur chez les pions que chez les flics, du moment qu'ils sont les plus forts. L'indifférence et l'ignorance de la servitude du peuple encouragent l'arrogance des maîtres, comme le démontre encore le cas suivant, tiré d'un journal messin :

Il y a quelques jours dans le village de Baccourt, près de Delme (département de la Moselle), le curé procéda à l'adjudication des places de l'église. Il paraît qu'il n'obtenait pas le rendement désiré, car une vive discussion éclatait entre lui et Mlle B., son ancienne bonne, qui refusait énergiquement de payer une augmentation du prix de sa place. La bonne déclarait tout simplement qu'elle ne voulait pas payer le vin et les cigares du curé. Le curé qui ne voulait pas entendre le sermon de son ancienne bonne, se laissait aller à des voies de fait et administra à Mlle B. non pas des sacrements, mais quelques formidables gifles, après l'avoir pourchassée à travers la « maison de Dieu ! » Mais Mlle B. ne se laissa pas faire, et le représentant de Dieu et de la morale bourgeoisie, donna l'ordre aux fidèles présents de laisser à l'autre son siège qui journalier, et l'honneur de servir le peuple les mercredis, samedis et dimanches. Les élèves qui manquent sans permission sont traduits devant le directeur de l'école qui a le droit de les punir ! Il paraît que le passage à tabac est aussi en honneur chez les pions que chez les flics, du moment qu'ils sont les plus forts. L'indifférence et l'ignorance de la servitude du peuple encouragent l'arrogance des maîtres, comme le démontre encore le cas suivant, tiré d'un journal messin :

Il y a quelques jours dans le village de Baccourt, près de Delme (département de la Moselle), le curé procéda à l'adjudication des places de l'église. Il paraît qu'il n'obtenait pas le rendement désiré, car une vive discussion éclatait entre lui et Mlle B., son ancienne bonne, qui refusait énergiquement de payer une augmentation du prix de sa place. La bonne déclarait tout simplement qu'elle ne voulait pas payer le vin et les cigares du curé. Le curé qui ne voulait pas entendre le sermon de son ancienne bonne, se laissait aller à des voies de fait et administra à Mlle B. non pas des sacrements, mais quelques formidables gifles, après l'avoir pourchassée à travers la « maison de Dieu ! » Mais Mlle B. ne se laissa pas faire, et le représentant de Dieu et de la morale bourgeoisie, donna l'ordre aux fidèles présents de laisser à l'autre son siège qui journalier, et l'honneur de servir le peuple les mercredis, samedis et dimanches. Les élèves qui manquent sans permission sont traduits devant le directeur de l'école qui a le droit de les punir ! Il paraît que le passage à tabac est aussi en honneur chez les pions que chez les flics, du moment qu'ils sont les plus forts. L'indifférence et l'ignorance de la servitude du peuple encouragent l'arrogance des maîtres, comme le démontre encore le cas suivant, tiré d'un journal messin :

Il y a quelques jours dans le village de Baccourt, près de Delme (département de la Moselle), le curé procéda à l'adjudication des places de l'église. Il paraît qu'il n'obtenait pas le rendement désiré, car une vive discussion éclatait entre lui et Mlle B., son ancienne bonne, qui refusait énergiquement de payer une augmentation du prix de sa place. La bonne déclarait tout simplement qu'elle ne voulait pas payer le vin et les cigares du curé. Le curé qui ne voulait pas entendre le sermon de son ancienne bonne, se laissait aller à des voies de fait et administra à Mlle B. non pas des sacrements, mais quelques formidables gifles, après l'avoir pourchassée à travers la « maison de Dieu ! » Mais Mlle B. ne se laissa pas faire, et le représentant de Dieu et de la morale bourgeoisie, donna l'ordre aux fidèles présents de laisser à l'autre son siège qui journalier, et l'honneur de servir le peuple les mercredis, samedis et dimanches. Les élèves qui manquent sans permission sont traduits devant le directeur de l'école qui a le droit de les punir ! Il paraît que le passage à tabac est aussi en honneur chez les pions que chez les flics, du moment qu'ils sont les plus forts. L'indifférence et l'ignorance de la servitude du peuple encouragent l'arrogance des maîtres, comme le démontre encore le cas suivant, tiré d'un journal messin :

Il y a quelques jours dans le village de Baccourt, près de Delme (département de la Moselle), le curé procéda à l'adjudication des places de l'église. Il paraît qu'il n'obtenait pas le rendement désiré, car une vive discussion éclatait entre lui et Mlle B., son ancienne bonne, qui refusait énergiquement de payer une augmentation du prix de sa place. La bonne déclarait tout simplement qu'elle ne voulait pas payer le vin et les cigares du curé. Le curé qui ne voulait pas entendre le sermon de son ancienne bonne, se laissait aller à des voies de fait et administra à Mlle B. non pas des sacrements, mais quelques formidables gifles, après l'avoir pourchassée à travers la « maison de Dieu ! » Mais Mlle B. ne se laissa pas faire, et le représentant de Dieu et de la morale bourgeoisie, donna l'ordre aux fidèles présents de laisser à l'autre son siège qui journalier, et l'honneur de servir le peuple les mercredis, samedis et dimanches. Les élèves qui manquent sans permission sont traduits devant le directeur de l'école qui a le droit de les punir ! Il paraît que le passage à tabac est aussi en honneur chez les pions que chez les flics, du moment qu'ils sont les plus forts. L'indifférence et l'ignorance de la servitude du peuple encouragent l'arrogance des maîtres, comme le démontre encore le cas suivant, tiré d'un journal messin :

Il y a quelques jours dans le village de Baccourt, près de Delme (département de la Moselle), le curé procéda à l'adjudication des places de l'église. Il paraît qu'il n'obtenait pas le rendement désiré, car une vive discussion éclatait entre lui et Mlle B., son ancienne bonne, qui refusait énergiquement de payer une augmentation du prix de sa place. La bonne déclarait tout simplement qu'elle ne voulait pas payer le vin et les cigares du curé. Le curé qui ne voulait pas entendre le sermon de son ancienne bonne, se laissait aller à des voies de fait et administra à Mlle B. non pas des sacrements, mais quelques formidables gifles, après l'avoir pourchassée à travers la « maison de Dieu ! » Mais Mlle B. ne se laissa pas faire, et le représentant de Dieu et de la morale bourgeoisie, donna l'ordre aux fidèles présents de laisser à l'autre son siège qui journalier, et l'honneur de servir le peuple les mercredis, samedis et dimanches. Les élèves qui manquent sans permission sont traduits devant le directeur de l'école qui a le droit de les punir ! Il paraît que le passage à tabac est aussi en honneur chez les pions que chez les flics, du moment qu'ils sont les plus forts. L'indifférence et l'ignorance de la servitude du peuple encouragent l'arrogance des maîtres, comme le démontre encore le cas suivant, tiré d'un journal messin :

Il y a quelques jours dans le village de Baccourt, près de Delme (département de la Moselle), le curé procéda à l'adjudication des places de l'église. Il paraît qu'il n'obtenait pas le rendement désiré, car une vive discussion éclatait entre lui et Mlle B., son ancienne bonne, qui refusait énergiquement de payer une augmentation du prix de sa place. La bonne déclarait tout simplement qu'elle ne voulait pas payer le vin et les cigares du curé. Le curé qui ne voulait pas entendre le sermon de son ancienne bonne, se laissait aller à des voies de fait et administra à Mlle B. non pas des sacrements, mais quelques formidables gifles, après l'avoir pourchassée à travers la « maison de Dieu ! » Mais Mlle B. ne se laissa pas faire, et le représentant de Dieu et de la morale bourgeoisie, donna l'ordre aux fidèles présents de laisser à l'autre son siège qui journalier, et l'honneur de servir le peuple les mercredis, samedis et dimanches. Les élèves qui manquent sans permission sont traduits devant le directeur de l'école qui a le droit de les punir ! Il paraît que le passage à tabac est aussi en honneur chez les pions que chez les flics, du moment qu'ils sont les plus forts. L'indifférence et l'ignorance de la servitude du peuple encouragent l'arrogance des maîtres, comme le démontre encore le cas suivant, tiré d'un journal messin :

Il y a quelques jours dans le village de Baccourt, près de Delme (département de la Moselle), le curé procéda à l'adjudication des places de l'église. Il paraît qu'il n'obtenait pas le rendement désiré, car une vive discussion éclatait entre lui et Mlle B., son ancienne bonne, qui refusait énergiquement de payer une augmentation du prix de sa place. La bonne déclarait tout simplement qu'elle ne voulait pas payer le vin et les cigares du curé. Le curé qui ne voulait pas entendre le sermon de son ancienne bonne, se laissait aller à des voies de fait et administra à Mlle B. non pas des sacrements, mais quelques formidables gifles, après l'avoir pourchassée à travers la « maison de Dieu ! » Mais Mlle B. ne se laissa pas faire, et le représentant de Dieu et de la morale bourgeoisie, donna l'ordre aux fidèles présents de laisser à l'autre son siège qui journalier, et l'honneur de servir le peuple les mercredis, samedis et dimanches. Les élèves qui manquent sans permission sont traduits devant le directeur de l'école qui a le droit de les punir ! Il paraît que le passage à tabac est aussi en honneur chez les pions que chez les flics, du moment qu'ils sont les plus forts. L'indifférence et l'ignorance de la servitude du peuple encouragent l'arrogance des maîtres, comme le démontre encore le cas suivant, tiré d'un journal messin :

Il y a quelques jours dans le village de Baccourt, près de Delme (département de la Moselle), le curé procéda à l'adjudication des places de l'église.

LA VIE DE L'UNION

Comité d'Initiative de l'U.A.C. : Lundi, à 20 h. 30, présence indispensable de tous.

CORRESPONDANCE

Trézé : Les 20 cartes sont expédiées. Pas de nouvelles de Chapin.

Estève Coursan : As-tu reçu les 3 cartes ?

Montreau : Six cartes expédiées et j'attends toujours les 26 fr. 70 du livre.

Bordeaux : Bien reçu versement annuel d'Antigone.

Toulouse : Recevez-vous actuellement vos 150 "Libertaire" à temps ?

Tours : Marcel Lehous est prié d'écrire.

Limoges : Que devenez-vous ?

AUX COMPAGNONS ITALIENS

Commission d'enquête

La commission d'enquête, au sujet des reproches contre des membres du groupe Piétre-Gori, se réunira le dimanche matin 23 janvier 9, rue Louis-Blanc.

Tous ceux qui auront quelque chose à discuter sur cette question se feront un devoir d'être présents.

Comité d'Initiative Extraordinaire. — Samedi, à 20 h. 30, 9, rue Louis-Blanc, un délégué par groupe sera présent. Ordre du jour : la démission de Bezons et Saint-Denis. La propagande en banlieue. Toute la banlieue sera touchée par une causerie ou des meetings.

PARIS-BANLIEUE

Fédération anarchiste-communiste (Région parisienne). — Les groupes sont instamment priés de se faire représenter au C.I. de la Fédération qui aura lieu samedi 15 janvier, à 20 heures, 9, rue Louis-Blanc.

Jeunesse anarchiste communiste. — Réunion mardi 15 janvier, 8 h. 30, au local habituel.

Groupe de Combat. — Tous les lundi et samedi, de 4 heures à 6 h. 30, les demandes d'adhésions sont reçues par le délégué.

5^e, 6^e, 13^e et 14^e. — Mardi prochain, à 20 heures 30, réunion local habituel. Tous présents. Organisation de réunions dans les quartiers.

3^e et 4^e. — Samedi, à 20 h. 30, 38, rue François-Miron.

10^e, 19^e et 20^e. — Mercredi 19 janvier à 20 heures 30, 9, rue Louis-Blanc. Cotisation à l'U. A. C. : nomination d'un délégué au C. I. de la Fédération.

XV^e. — Tous les vendredis à 20 h. 30, 85, rue Mademoiselle. Causeries éducatives, propagande.

Groupe régional d'Ivry. — Les copains sont prêts de venir sans faute dimanche matin à 11 heures, salle Forest, 50, rue de Seine.

Extrême urgence, organisation d'un meeting pour Ascaso, Durutti, Jover.

Asnières. — Les camarades réunis jeudi dernier ont formé le groupe anarchiste-communiste. Tous les compagnons, les lecteurs du "Libertaire" auront à cœur de participer à la besogne du groupe. Jeudi prochain, 20 janvier, organisation d'un meeting-réunion chez Rémond, 41, rue de Colombes, angle de rue Emile-Deschanel.

Bézons. — Dimanche 16 janvier, salle de l'ancienne Mairie. Bézons, à 9 heures du matin, réunion de tous les compagnons du groupe. Les amis de Saint-Germain, Châton, Maisons-Laffitte, Sartrouville, Nanterre, Houilles, sont priés d'être présents. Organisation de la campagne Sacco-Vanzetti.

UNE DECISION

Dans sa dernière assemblée générale, le groupe de Bézons a décidé de se retirer de la Fédération et de l'U. A. C. Cette décision est motivée par l'association des librairies. Comme par le passé, le groupe s'occupera de la vente du "Libertaire" dans la région.

Nous reviendrons sur ce sujet en précisant notre point de vue. Cette décision a été prise à l'unanimité, moins une voix, sur 20 camarades présents.

Comunicato. — Domenica 16 c. m. riunione di tutti i compagni italiani, alla Maison Communale, 49, rue de Bretagne, continuazione sulla questione dei Comitati Bonomini-Castagna, etc., etc. Sono pregati i compagni che fanno parte ai suddetti Comitati di non mancare perché impossibile la discussione senza la sua presenza. Come convenuto ultima, riunione generale.

Gruppo Pietro Gori. — I compagni del gruppo sono invitati sabato sera, 15 corrente nel solito locale, péé sentir la relazione sul progetto di Associazione fra la Librairie Sociale e la Librairie Internazionale. Nessuno manchi.

Gli amici dell'U. A. I., quelli che ne accettano il programma comunista e il relativo schema d'organizzazione, domenica 16 gennaio, alle ore 9 di mattina, sono invitati a riunirsi al 9, rue Louis-Blanc, Métro Combat.

Groupe « Bezylastie ». — Tous les mardis, à 8 h. 30, local habituel.

Livry-Gargan. — Réunion du Groupe, 9, rue de Meaux, le samedi 23 janvier, à 8 h. 30. Il est nécessaire que les copains y assistent, car des questions importantes doivent être discutées.

Clichy-sous-Bois. — Réunion du groupe le samedi 15 janvier, à 21 heures, salle au père Emile, « Aux Sept-Lies ».

Censerie conférence par un camarade de Livry. — La nécessité du groupe à Clichy-sous-Bois.

Groupe d'Etudes Sociales de Saint-Denis. — Réunion vendredi 14 janvier, à 20 h. 30. Bourse du Travail, 4, rue Suger. Causerie par un camarade. Sujet traité : la crise actuelle.

Puteaux. — Que tous les copains soient présents samedi 15 courant, à 20 heures, chez Berdet, 105, rue Voltaire, angle de la rue Godet-Froy. Réglement des comptes et reformation du groupe.

Boulogne-Billancourt. — Réunion ce soir vendredi, à 8 h. 30, 82, boulevard Jean-Jaurès, 83. Compte rendu de l'assemblée générale.

Groupe du Bourget-Drancy. — Tous à la réunion organisée par l'Union locale de la 3^e C. G. T.

Pour le lieu du meeting, voir convocation dans la rubrique syndicale du "Libertaire" et dans le journal le "Drapeau".

PROVINCE

Narbonne. — Tous les mercredis soir, chez Daumis, 1, rue Sambre-et-Meuse.

Le Havre. — Tous les mercredis soirs à 20 heures 30, cercle Franklin.

Orléans. — Le vendredi soir à 20 h. 30, 5, rue du Réservoir.

Marc-en-Barœul. — Le 16 janvier, assemblée générale de l'Entente libre des travailleurs adhérents à l'U.A.C., 19, rue Fouquet-Lelong à 16 heures.

Dépôt de vente du "Libertaire", chez Mignon, 263, rue de Tourcoing.

Toulon. — Les camarades et sympathisants sont informés qu'ils trouveront toujours le Li-

bertaire au Groupe de la Jeunesse libre, 14, rue Nicolas-Laugier, 2^e étage.

Trézé : — Dimanche, 16 janvier à 9 h. 30, salle de la Coopérative, réunion du Groupe. Urgent et présence indispensable.

Narbonne (Groupe E. Recus). — Dimanche 16 janvier, café Voltaire, boulevard Voltaire, causerie par un camarade.

Cette controverse très intéressante attirera tous les copains à la Bourse du Travail, salle 4, qui a été mise à notre disposition. Tous les mercredis soir, réunion chez le camarade Daunis, 4, rue Sambre-et-Meuse.

Vente de brochures et journaux.

Roubaix et environs : Samedi 15 janvier, réunion des lecteurs du "Libertaire", à 19 h. 30, rue Perrot, 26, Causerie, Bibliothèque. Invitation cordiale.

Bordeaux : Samedi 15 janvier, à 21 heures, au Bar de la Bourse, 38, rue de Lalande, réunion des camarades anarchistes-communistes.

Appel aux sympathisants. La présence d'Antigone est nécessaire.

Toulouse : Recevez-vous actuellement vos 150 "Libertaire" à temps ?

Tours : Marcel Lehous est prié d'écrire.

Limoges : Que devenez-vous ?

AUX COMPAGNONS ITALIENS

Commission d'enquête

La commission d'enquête, au sujet des reproches contre des membres du groupe Piétre-Gori, se réunira le dimanche matin 23 janvier 9, rue Louis-Blanc.

Tous ceux qui auront quelque chose à discuter sur cette question se feront un devoir d'être présents.

Comité d'Initiative Extraordinaire. — Samedi, à 20 h. 30, 9, rue Louis-Blanc, un délégué par groupe sera présent. Ordre du jour : la démission de Bezons et Saint-Denis. La propagande en banlieue. Toute la banlieue sera touchée par une causerie ou des meetings.

LE LIBERTAIRE

TRIBUNE FÉDÉRALE DU BATIMENT

UNE ADHESION NOUVELLE

Les tailleurs de pierre de Rouen, qui étaient dans l'autonomie corporative, viennent de rentrer dans le giron fédéral, confédéral et international, par la décision de leur assemblée générale du janvier 1927.

La Fédération est heureuse d'enregistrer cette décision qui sera suivie par d'autres.

NOTRE ENQUETE SUR LE CHOMAGE TREIZIE MILLE BATIMENTEUX CHOMENT A PARIS

Le ministre dans son communiqué à la presse disait que la crise de chômage était inférieure à celle de 1920. Il a trompé l'opinion publique. D'après notre enquête, nous relevons pour Paris 13.000 chômeurs environ. Pourquoi y a-t-il 13.000 sans-travail et que les officines de placement n'accueillent que quelques milliers ? Parce que la plupart de ces bureaux repougnent aux travailleurs qui ne veulent pas passer à ces services de fiches anthropométriques, qui ressemblent à des meurs policières.

Les sans-travail du bâtiment habitent beaucoup la banlieue, à cause de la crise de logement, et vu la hausse des transports, ne viennent pas tous les jours en ville, faire la queue sous la pluie, aux bureaux de mendicité parisienne.

Le secours de chômage prévu pour 140 jours malgré son ballon d'essai d'ouverture de grands travaux et grands chantiers, le gouvernement n'accueille que quelques milliers ? Parce que la plupart de ces bureaux repougnent aux travailleurs qui ne veulent pas passer à ces services de fiches anthropométriques, qui ressemblent à des meurs policières.

Les sans-travail du bâtiment habitent beaucoup la banlieue, à cause de la crise de logement, et vu la hausse des transports, ne viennent pas tous les jours en ville, faire la queue sous la pluie, aux bureaux de mendicité parisienne.

Le secours de chômage prévu pour 140 jours malgré son ballon d'essai d'ouverture de grands travaux et grands chantiers, le gouvernement n'accueille que quelques milliers ? Parce que la plupart de ces bureaux repougnent aux travailleurs qui ne veulent pas passer à ces services de fiches anthropométriques, qui ressemblent à des meurs policières.

Les sans-travail du bâtiment habitent beaucoup la banlieue, à cause de la crise de logement, et vu la hausse des transports, ne viennent pas tous les jours en ville, faire la queue sous la pluie, aux bureaux de mendicité parisienne.

Le secours de chômage prévu pour 140 jours malgré son ballon d'essai d'ouverture de grands travaux et grands chantiers, le gouvernement n'accueille que quelques milliers ? Parce que la plupart de ces bureaux repougnent aux travailleurs qui ne veulent pas passer à ces services de fiches anthropométriques, qui ressemblent à des meurs policières.

Les sans-travail du bâtiment habitent beaucoup la banlieue, à cause de la crise de logement, et vu la hausse des transports, ne viennent pas tous les jours en ville, faire la queue sous la pluie, aux bureaux de mendicité parisienne.

Le secours de chômage prévu pour 140 jours malgré son ballon d'essai d'ouverture de grands travaux et grands chantiers, le gouvernement n'accueille que quelques milliers ? Parce que la plupart de ces bureaux repougnent aux travailleurs qui ne veulent pas passer à ces services de fiches anthropométriques, qui ressemblent à des meurs policières.

Les sans-travail du bâtiment habitent beaucoup la banlieue, à cause de la crise de logement, et vu la hausse des transports, ne viennent pas tous les jours en ville, faire la queue sous la pluie, aux bureaux de mendicité parisienne.

Le secours de chômage prévu pour 140 jours malgré son ballon d'essai d'ouverture de grands travaux et grands chantiers, le gouvernement n'accueille que quelques milliers ? Parce que la plupart de ces bureaux repougnent aux travailleurs qui ne veulent pas passer à ces services de fiches anthropométriques, qui ressemblent à des meurs policières.

Les sans-travail du bâtiment habitent beaucoup la banlieue, à cause de la crise de logement, et vu la hausse des transports, ne viennent pas tous les jours en ville, faire la queue sous la pluie, aux bureaux de mendicité parisienne.

Le secours de chômage prévu pour 140 jours malgré son ballon d'essai d'ouverture de grands travaux et grands chantiers, le gouvernement n'accueille que quelques milliers ? Parce que la plupart de ces bureaux repougnent aux travailleurs qui ne veulent pas passer à ces services de fiches anthropométriques, qui ressemblent à des meurs policières.

Les sans-travail du bâtiment habitent beaucoup la banlieue, à cause de la crise de logement, et vu la hausse des transports, ne viennent pas tous les jours en ville, faire la queue sous la pluie, aux bureaux de mendicité parisienne.

Le secours de chômage prévu pour 140 jours malgré son ballon d'essai d'ouverture de grands travaux et grands chantiers, le gouvernement n'accueille que quelques milliers ? Parce que la plupart de ces bureaux repougnent aux travailleurs qui ne veulent pas passer à ces services de fiches anthropométriques, qui ressemblent à des meurs policières.

Les sans-travail du bâtiment habitent beaucoup la banlieue, à cause de la crise de logement, et vu la hausse des transports, ne viennent pas tous les jours en ville, faire la queue sous la pluie, aux bureaux de mendicité parisienne.

Le secours de chômage prévu pour 140 jours malgré son ballon d'essai d'ouverture de grands travaux et grands chantiers, le gouvernement n'accueille que quelques milliers ? Parce que la plupart de ces bureaux repougnent aux travailleurs qui ne veulent pas passer à ces services de fiches anthropométriques, qui ressemblent à des meurs policières.

Les sans-travail du bâtiment habitent beaucoup la banlieue, à cause de la crise de logement, et vu la hausse des transports, ne viennent pas tous les jours en ville, faire la queue sous la pluie, aux bureaux de mendicité parisienne.

Le secours de chômage prévu pour 140 jours malgré son ballon d'essai d'ouverture de grands travaux et grands chantiers, le gouvernement n'accueille que quelques milliers ? Parce que la plupart de ces bureaux repougnent aux travailleurs qui ne veulent pas passer à ces services de fiches anthropométriques, qui ressemblent à des meurs policières.

Les sans-travail du bâtiment habitent beaucoup la banlieue, à cause de la crise de logement, et vu la hausse des transports, ne viennent pas tous les jours en ville, faire la queue sous la pluie, aux bureaux de mendicité parisienne.

Le secours de chômage prévu pour 140 jours malgré son ballon d'essai d'ouverture de grands travaux et grands chantiers, le gouvernement n'accueille que quelques milliers ? Parce que la plupart de ces bureaux repougnent aux travailleurs qui ne veulent pas passer à ces services de fiches anthropométriques, qui ressemblent à des meurs policières.

Les sans-travail du bâtiment habitent beaucoup la banlieue, à cause de la crise de logement, et vu la hausse des transports, ne viennent pas tous les jours en ville, faire la queue sous la pluie, aux bureaux de mendicité parisienne.

Le secours de chômage prévu pour 140 jours malgré son ballon d'essai d'ouverture de grands travaux et grands chantiers, le gouvernement n'accueille que quelques milliers ? Parce que la plupart de ces bureaux repougnent aux travailleurs qui ne veulent pas passer à ces services de fiches anthropométriques, qui ressemblent à des meurs policières.

Les sans-travail du bâtiment habitent beaucoup la banlieue, à cause de la crise de logement, et vu la hausse des transports, ne viennent pas tous les jours en ville, faire la queue sous la pluie, aux bureaux de mendicité parisienne.

Le secours de chômage prévu pour 140 jours malgré son ballon d'essai d'ouverture de grands travaux et grands chantiers, le gouvernement n'accueille que quelques milliers ? Parce que la plupart de ces bureaux repougnent aux travailleurs qui ne veulent pas passer à ces services de fiches anthropométriques, qui ressemblent à des meurs policières.

Les sans-travail du bâtiment habitent beaucoup la banlieue, à cause de la crise de logement, et vu la hausse des transports, ne viennent pas tous les jours en ville, faire la queue sous la pluie, aux bureaux de mendicité parisienne.